

Bonjour à toutes et à tous,

Depuis quelques temps, au départ de chaque sortie et dans pratiquement chaque groupe, nous sommes de plus en plus nombreux. C'est très bien pour le club, cela montre un certain engouement pour les parcours proposés.

Mais cela pose aussi la question de la sécurité sur les routes de notre belle Provence et notamment l'importance du nombre de vélos dans chaque groupe.

La Sécurité routière est claire sur le sujet :

- “Si votre groupe compte plus de dix (10) personnes, scindez-le.
- Si vous roulez en groupe, roulez à deux de front ou en file indienne. La nuit, en cas de dépassement par un véhicule ou lorsque les circonstances l'exigent (chaussée étroite, etc.), placez-vous systématiquement en file indienne.
- Respectez le code de la route”

Dès l'instant qu'un groupe dépassera 10 vélos, il conviendra de le scinder en autant de sous groupes que nécessaire et rouler à une distance suffisante les uns des autres d'environ 300 m et sans essayer de rattraper le groupe précédent afin de permettre aux véhicules de doubler et de s'intercaler, si nécessaire, en toute sécurité.

En cas d'accident dans un groupe de plus de 10 cyclistes, la responsabilité du club et de son président est engagée **mais également celle de chaque composant de ce groupe.**

La sécurité en vélos, c'est l'affaire du club et de ces dirigeants mais aussi et surtout celle de tous et de chacun.

Si le Cyclo Sport Pays d'Aix est victime de son succès de par le nombre de participants aux différentes sorties, faisons en sorte, tous ensemble, qu'il ne soit pas aussi victime de l'insécurité routière lors de ces mêmes sorties.

Et pour cela, je sollicite votre aide et fais appel au bon sens de chacun.

Jean Pierre CLOTTE